



CHAIRMANSHIP OF CROATIA

Council of Europe
May - November 2018

PRÉSIDENCE DE LA CROATIE

Conseil de l'Europe
Mai - Novembre 2018

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 15 juin 2018

Minorités et Langues Minoritaires dans une Europe en mutation

Conférence à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Conseil de l'Europe, Strasbourg, France
Palais de l'Europe, salle 1

18-19 juin 2018

Programme

La conférence organisée à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires se tiendra au Conseil de l'Europe à Strasbourg (France) les 18 et 19 juin 2018. Elle est co-organisée par le Conseil de l'Europe et le gouvernement croate et se tiendra sous les auspices de la présidence croate du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La conférence débutera le lundi 18 juin 2018 à 14h30 et prendra fin le mardi 19 juin 2018 à 13h00.

Contexte de la conférence

La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires ont été élaborées par le Conseil de l'Europe dans les années 1980 et au début des années 1990, coïncidant avec de profonds changements géopolitiques et la quête d'une meilleure reconnaissance des droits des minorités. Les deux instruments sont entrés en vigueur en 1998 et, bien que distincts dans leur approche et leur origine, les deux servent à dépolitiser la question souvent litigieuse du traitement des personnes appartenant à des minorités nationales, y compris leurs langues, transformant leur protection en un engagement paneuropéen. La mise en œuvre de ces droits fait l'objet depuis lors d'un suivi par des organes composés d'experts indépendants, à savoir le Comité Consultatif de la Convention-cadre et le Comité d'experts de la Charte des langues, ainsi que par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Les droits proclamés par ces deux instruments se sont matérialisés à travers un *corpus* grandissant de lois nationales garantissant les droits des minorités, y compris de plus larges perspectives pour l'enseignement dans des langues minoritaires, mais aussi pour l'utilisation des langues minoritaires dans les contacts avec les administrations et sur les panneaux topographiques, ainsi que dans les structures participatives donnant aux représentants des minorités nationales l'accès à la prise de décision. Tous ces éléments sont essentiels pour l'intégration dans l'ensemble de la société, dans laquelle les personnes appartenant à des minorités nationales et ceux appartenant à la majorité peuvent conjointement prospérer.

Cependant, depuis l'entrée en vigueur de ces textes il y a 20 ans, l'Europe a changé au-delà du principe de la reconnaissance. Durant les visites des mécanismes de suivi, les membres des groupes d'experts des deux Traités font de plus en plus face à des défis affectant à la fois les Etats et les minorités nationales : les effets des migrations, y compris sur les politiques nationales en faveur des minorités, les conflits entre les Etats parties affectant les minorités nationales et l'érosion du multilatéralisme sont les plus évidents. Trouver un équilibre entre la promotion de la langue du pays et la protection des langues minoritaires est un autre problème souvent rencontré. Par ailleurs, les développements technologiques, en particulier la numérisation, ont créé autant de nouveaux défis que d'immenses opportunités pour les minorités nationales et les langues minoritaires.

Questions clés de la conférence

1. Quels développements politiques, sociaux et technologiques influencent aujourd'hui la situation des minorités nationales et des langues minoritaires ? Comment les mécanismes de suivi de la Convention-cadre et de la Charte des langues devraient-ils s'adapter à ces évolutions ?
2. Quel est le rôle des politiques linguistiques et éducatives dans l'interaction entre les langues minoritaires et les langues officielles ? Comment les sociétés multilingues peuvent-elles trouver un équilibre entre les droits linguistiques des minorités nationales et la promotion de la langue officielle ?
3. Quels défis et opportunités les innovations technologiques liées à la numérisation créent-elles pour les personnes appartenant à des minorités ? Comment peuvent-elles être utilisées de manière bénéfique en vue d'améliorer l'enseignement des langues minoritaires, l'accès à l'administration publique et d'autres services ?

Les conclusions de la conférence alimenteront la réflexion du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la manière dont les mécanismes respectifs de suivi des deux conventions peuvent être renforcés pour répondre efficacement aux défis susmentionnés.

Lundi 18 juin 2018

14h30 Ouverture de la Conférence

- M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
- S.E. Mme Marija Pejčinović Burić, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères et européennes de la Croatie, Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
- Mme Vesna Crnić-Grotić, Présidente du Comité d'Experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
- Mme Edita Žiobienė, Présidente *ad interim* du Comité Consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

15h15 Oratrice principale

- Mme Josefina Skerk, Membre du Parlement Suédois Sami et Conseiller juridique de *Civil Rights Defenders*, Sápmi, Suède

15h30 Session de haut niveau : Minorités et langues minoritaires dans une Europe en mutation

Présidence : S.E. Mme Marija Pejčinović Burić, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères et européennes de la Croatie, Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

- S.E. Mr Péter Szijjártó, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de Hongrie
- Mme Artemis Dralo, Ministre adjoint, Ministère pour l'Europe et les Affaires étrangères d'Albanie
- M. Vigen Kocharyan, Ministre adjoint de la Justice d'Arménie
- M. Leon Gjokaj, Ministre adjoint, Ministère des Droits Humains et des Minorités du Monténégro
- Mme Monica Gheorghiuță, Secrétaire d'Etat, Ministère des Affaires étrangères de Roumanie
- M. Ivan Bošnjak, Secrétaire d'Etat, Ministère de l'Administration Publique et des Autorités Locales, Serbie

16h30 Pause café

16h45 **Table ronde : L'importance des standards normatifs du Conseil de l'Europe pour assurer une protection internationale des droits des minorités**

Présidence : Mme Snežana Samardžić-Marković, Directrice Générale de la Démocratie, Conseil de l'Europe

- M. l'Ambassadeur Lamberto Zannier, Haut-Commissaire pour les minorités nationales, OSCE
- Mme Rita Izsák-Ndiaye, Rapporteuse du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale et ancienne Rapporteuse Spéciale de l'ONU sur les questions de minorités

17h15 **Table ronde : La société civile et la mise en œuvre des conventions du Conseil de l'Europe sur les droits des minorités**

Présidence : Mme Tove H. Malloy, Directrice du Centre européen pour les minorités, Flensburg, Allemagne

- M. Ferran Suay i Lerma, Président du Réseau européen pour l'égalité des langues
- M. Loránt Vincze, Président de l'Union Fédérale des Nationalités Européennes
- Mme Claire Thomas, Directrice exécutive *ad interim*, Groupe International des droits des minorités
- Mme Sabrina Rasom, Vice-Présidente du Réseau pour promouvoir la diversité linguistique

18h *Réception offerte par le gouvernement croate (« Restaurant bleu », Palais de l'Europe)*

Mardi 19 juin 2018

9h **Table ronde : Langues minoritaires et éducation dans des sociétés multilingues**

Présidence : M. Rainer Hofmann, Université de Francfort, Allemagne

- Mme Elma Blom, Professeure de développement du langage et multilinguisme, Université d'Utrecht, Pays-Bas
- Mme Ilse Brandts-Kehris, Membre du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU au titre de la Lettonie, Institut Raoul Wallenberg pour les Droits de l'Homme et le Droit Humanitaire, Lund, Suède
- Mme Marisa Cavalli, Chercheuse indépendante sur les politiques linguistiques, Aoste, Italie
- M. Jan Sisko, Service pour la scolarisation des minorités, Ministère Fédéral de l'Education, de la Science et de la Recherche, Autriche

Discussion avec les participants

10h30 *Pause café*

11h **Table ronde : Langues minoritaires 2.0 - Numérisation et autres nouveaux développements**

Présidence : Mme Elin Haf Jones, Université d'Aberystwyth, Royaume Uni

- Mme Maimu Berezkina, Conseiller Web, Direction norvégienne pour l'e-santé, Oslo
- Mme Nicole Dołowy-Rybińska, Professeure associée, Institut d'Etudes Slaves, Académie Polonaise des Sciences, Varsovie
- Mme Olga Kazakevich, Directrice du Laboratoire de lexicographie computationnelle, Centre de recherche informatique, Lomonosov Université d'Etat de Moscou, Fédération de Russie
- M. Jarmo Lainio, Professeur de finnois, Service des langues slaves et baltiques, finnois, néerlandais et allemand, Université de Stockholm, Suède

Discussion avec les participants

12h30 **Clôture : La Convention cadre et la Charte des Langues - Réponses institutionnelles aux défis à venir**

Présidence : Mme Vesna Crnić-Grotić, Présidente du Comité d'Experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Mme Edita Žiobienė, Présidente *ad interim* du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

- M. Philippe Boillat, Rapporteur général de la conférence
- Mme Snežana Samardžić-Marković, Directrice Générale de la Démocratie, Conseil de l'Europe
- M. l'Ambassadeur Miroslav Papa, Président des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe

13h *Fin de la conférence*